Envoyé en préfecture le 08/01/2026
Reçu en préfecture le 08/01/2026
Publié le
ID : 022-212201537-20251222-D2025_77-DE

CITÉ DE
Moncontour

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département des CÔTES D'ARMOR
Commune de MONCONTOUR

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

# SÉANCE DU 22 DÉCEMBRE 2025

| Nombre de conseillers : | |
|---|---|
| *En exercice* | 15 |
| *Présents* | 8 |
| *Votants* | 11 |

Le vingt-quatre novembre deux mil vingt-cinq, les membres du Conseil Municipal se réunissent à la Mairie de Moncontour sous la présidence de Mme MILLORIT Anne-Gaud, Maire.

**Sont présents** : Anne-Gaud MILLORIT, Enguerrand ROUZIC, Maële LASKAR, Michel SAUVÉ, Sophie FRAVAL-LANGUILLE, Karel VAN DAELE, Vassili OLLIVRO, Nicolas PINCHON

**Absents excusés** : Fanny PROCUREUR donne procuration à Sophie FRAVAL, Mickaël TARDIVEL donne procuration à Vassili OLLIVRO, Julie GAUDIN donne procuration à Anne-Gaud MILLORIT

**Absents :** Irène AUPETIT, Jérémie BARREAU, Claire BIDET, Eliott RUFFET

**Secrétaire de séance :** Michel SAUVÉ

---

## D2025-77 : RECRUTEMENT DE 2 AGENTS RECENSEURS

Madame la Maire informe les conseillers que le prochain recensement de la population aura lieu du **15 janvier au 21 février 2026**.

Le recensement reste sous la responsabilité de l'Etat, mais les enquêtes de recensement sont réalisées par les communes. Le recensement nécessite la mise en place d'une organisation et l'affectation de moyens humains et financiers.

**Moyens humains**

La collecte impose la désignation, par arrêté, d'agents recenseurs. Au vu du nombre de logements à recenser, il est proposé de procéder au recrutement temporaire de 2 agents recenseurs pour le mois de janvier et février 2026.

**Moyens financiers**

La dotation forfaitaire de recensement 2026 s'élève à 922 €. Chaque agent recenseur percevra 461.00 € brut.

Il est proposé de rémunérer chaque agent recenseur selon le barème suivant :

| | Montant de la rémunération brut en Janvier 2026 | Montant de la rémunération brut en Février2026 |
|---|---|---|

Envoyé en préfecture le 08/01/2026
Reçu en préfecture le 08/01/2026
Publié le
ID : 022-212201537-20251222-D2025_77-DE

| | | |
|---|---|---|
| Indemnité de base | 100 € | 261 € |
| Formation | 25 € | |
| Tournée de reconnaissance | 25 € | |
| Prime de fin de collecte | | 50 € |
| **TOTAL** | **150 €** | **311 €** |

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des voix (11 pour)**

- de recruter 2 agents temporaires chargés d'effectuer le recensement de la population

- de rémunérer les agents recenseurs comme proposé ci-dessus et d'inscrire la somme de 922 € au budget 2026 au compte 641310 – Personnel non titulaire.

Anne-Gaud MILLORIT
Présidente

Michel SAUVÉ
Secrétaire